L'ENJEU DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget 2024 a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2024.

Instabilité géopolitique, inflation, taux d'intérêts élevés, dette accrue de la France, économie atone… autant de facteurs pris en compte pour l'élaboration du budget 2024.

Tout l'enjeu consiste à anticiper les baisses de certaines recettes / dotations / subventions, à supporter les hausses des prix déjà enregistrées ou à venir, à contenir nos dépenses et préserver nos recettes pour d'une part, continuer à assurer nos services à la population au quotidien et d'autre part, garder le cap de nos ambitions en termes d'investissements, tels que la réalisation du pôle scolaire à Bures, en dégageant une capacité d'autofinancement adaptée.

Rappel du contexte macro-économique :

- Prévision du taux de croissance des prix à la consommation : 2,6%
- La Banque Centrale Européenne a confirmé en avril le maintien de ses taux directeurs élevés en indiquant qu'une baisse des taux pourrait arriver prochainement si l'inflation continuait à baisser.

Fonctionnement 228 = **SOIT 64 %**

Investissement 1 903 193 € **SOIT 36 %**

BUDGET TOTAL 2024

(Hors excédent cumulé)

5 290 812 €

LA SECTION FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES REELLES (€)		BP 2024
011	Charges à caractère général	991 724 €
012	Charges de personnel	964 140 €
65	Autres charges de gestion courante	397 033 €
66	Charges financières	77 000 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 429 897 €

Dépenses de fonctionnement : 768 € /habitant

Moyenne 2022 de la strate : 813 € /habitant

(Source AMF- Banque Postale)

Dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

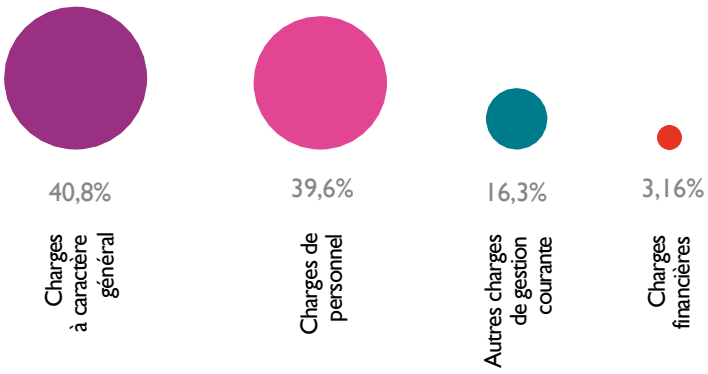

Dépenses de fonctionnement par service

(Répartition sur 100€)

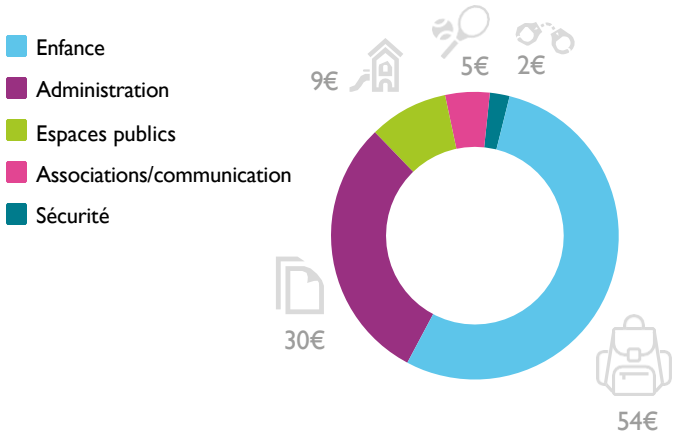

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montage du budget a bien sûr intégré le coût de l'inflation, mais également des mesures réglementaires qui s'imposent à elle.

Les dépenses de fonctionnement assurent le fonctionnement quotidien des services de la commune.

Elles sont regroupées en 4 grands chapitres

- Les charges à caractère général
- Les dépenses de personnel
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières

Les charges à caractère général regroupent les achats de petit matériel, l'entretien des bâtiments et des espaces publics, les fluides, les assurances.

Ce chapitre a été très impacté par la flambée du coût des fluides en 2023 (coût multiplié par 2).

Les prévisions 2024 prévoient une diminution du coût de 31% pour l'électricité et 6% pour le gaz.

Le personnel de la commune est composé actuellement de 7 personnes aux services administratifs, 4 personnes aux services techniques, 5 ATSEM, 2 responsables de cuisine, 10 surveillantes de cantine.

Le recensement de la population réalisé en début d'année a sollicité le recrutement de 6 agents.

Les charges de gestion courante regroupent les subventions qui sont versées aux associations de la commune, l'adhésion aux syndicats, notamment au SIVU de la petite enfance qui permet de réserver des places dans les créches d'Orgeval et de Villennes, et la rémunération des élus.

Les charges financières intégrent le remboursement des intérêts des emprunts de la commune.

Une présentation par service permet une meilleure compréhension des dépenses.

Le secteur de l'enfance est prépondérant. Il comprend les dépenses inhérantes au fonctionnement des écoles, de la restauration scolaire, du service périscolaire, mais aussi des engagements extérieurs comme : participations accueil petite enfance auprès du SIVU, le Relais Petite Enfance et la micro crèche «les p'tites bouilles».

Il est important de rappeler que le service administratif s'est doté depuis 2 années de nouveaux services à la population, Maison France services et depuis l'année dernière le service carte d'identité et passeport et bientôt France identité.

Focus

RECETTES REELLES		BP 2024
70	Produits des services	241 020 €
73	Impôts et taxes	226 556 €
731	Fiscalité directe	2 681 586 €
74	Dotations et participations	129 886 €
75	Autres produits de gestion courante	107 781 €
	TOTAL RECETTES REELLES	3 386 829 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits et services de la commune sont essentiellement constitués du service cantine.

Le chapitre 73 est constitué de l'attribution de compensation versée par la CUGPSEO.

La fiscalité directe comprend le produit des taxes locales, des droits de mutation et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les dotations proviennent de l'Etat et notamment une participation de l'Etat pour les nouveaux services proposés à la population : France services, cartes d'identité et passeports.

Les autres produits du chapitre 75 témoignent de l'engagement de la commune à rechercher des ressouces nouvelles et d'exploiter son patrimoine, en modifiant son usage et ainsi le louer. (maison médicale, espaces rue Vallée Maria, commerce sur la départementale, créche dans les locaux de l'ancienne mairie, cuisine dans les locaux de la mairie…).

Recettes de fonctionnement par chapitre

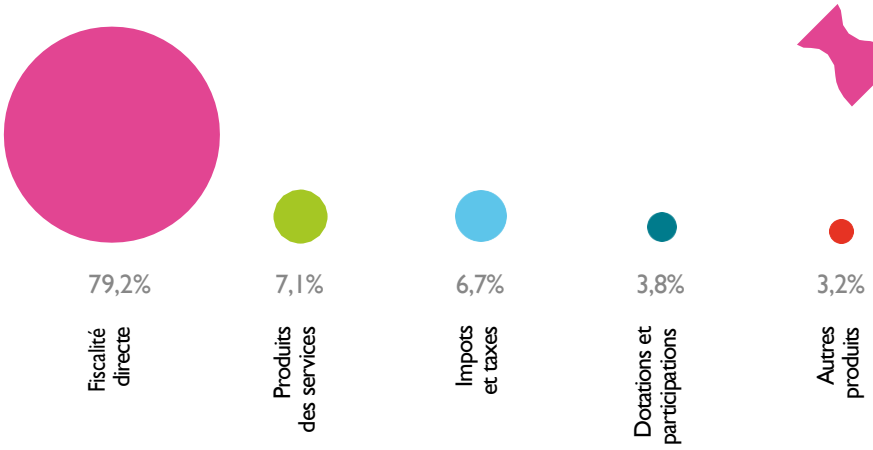

Les recettes fiscales représentent 84% des ressources de la commune

FISCALITÉ LOCALE EN 2024

Les bases sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pour l'année 2024 le taux est de 3,9%.

Lors de la séance du 3 avril, le conseil municipal a voté les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,81%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,99%

Taxe habitation résidences secondaires : 15,15%

Soit une hausse communale inférieure à 1 point sur la taxe foncière des propriétés bâties et la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Répartition impôts et taxes

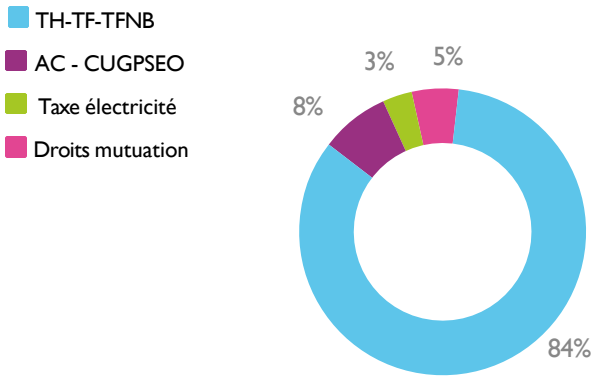

Focus

Capacité d'autofinancement (CAF)

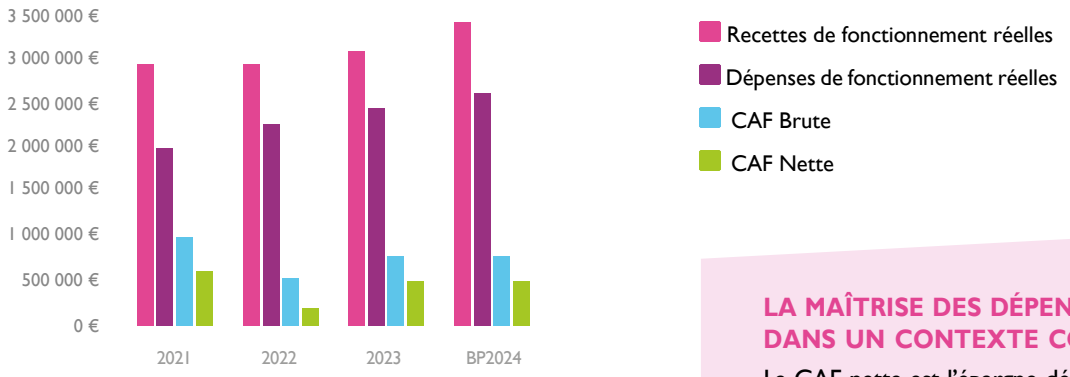

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

La CAF nette est l'épargne dégagée nécessaire au financement des investissements de la commune pour maintenir un équilibre financier sain.

L'épargne est assurée par une gestion rigoureuse des dépenses.

Cet engagement financier associé à la recherche de subventions permet à Morainvilliers de programmer des équipements structurants pour la population.

L'équipe municipale a rappelé lors de l'adoption du budget la priorité pour la réalisation du pole scolaire à Bures.

RAPPEL

CAF Brute = Excédent de fonctionnement réalisé

CAF Nette = CAF Brute - Remboursement du capital des emprunts

Encours de la dette

LA DETTE DE MORAINVILLIERS

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette s'établit à 3 652 560 €.

L'annuité de la dette consomme 12% des recettes de fonctionnement (seuil alerte 20%).

Face à la remontée des taux d'intérêt, la commune n'est exposée qu'à hauteur de 29% de son encours; 4 emprunts sur 5 sont à taux fixe.

Capacité de désendettement : 4,7 années

(indicateur de solvabilité - seuil alerte : 12 ans)

Focus

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements inscrits au budget 2024 ont été discuté en commission travaux, puis en commission finances.

Les choix de la commune correspondent aux engagements pour la transition écologique.

Les « dépenses vertes » 2024 concernent les travaux de rénovation énergétique de la salle des loisirs et l'aménagement du chemin de la ligne.

DEPENSES REELLES (€)		BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	313 800 €
20	Immobilisations incorporelles	172 815 €
204	Subventions équipements versées	90 131 €
21	Opérations d'équipement	1 326 448 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 903 193 €

RECETTES REELLES (€)		BP 2024
10	Dotations (FCTVA ...)	801 299 €
13	Subventions	562 906 €
	TOTAL RECETTES REELLES	1 364 205 €

LE BUDGET 2024

REPREND LES CRÉDITS VOTÉS EN 2023 DES OPÉRATIONS NON TERMINÉES ET LES NOUVEAUX PROJETS

(montant brut TTC hors subventions et FCTVA récupérable)

AMÉNAGEMENT URBAIN

BP 2024 : 242 464 €

- Aménagement du chemin de la ligne
- Etude circulation (engagement 2023)
- Acquisition terrain
- Vidéoprotection

Subventions solicitées :
Fonds Vert : 16 600 € *
Département : 67 668 € *

ENFANCE

BP 2024 : 176 409 €

- Travaux dans les écoles notamment portail accès cantine Morainvilliers
- Poursuite étude programme pôle scolaire sur Bures

ADMINISTRATION / BATIMENTS PUBLICS

BP 2024 : 401 400 €

- Réfection de la cour des Services Techniques
- Cimetière
- Travaux rénovation énergétique salle des loisirs

Subventions :
Fonds Vert : 210 000 € *
CU GPSEO : 40 000 € *

COMMERCE

BP 2024 : 488 892 €

- Acquisition local commercial (engagement 2023)
  Subvention :
  Région : 147 000 € *
- Aménagement de l'ancien transformateur sur la RD113 à l'entrée de Bures (crédits votés en 2022)
  Subvention :
  Région : 100 998 € *

* Subventions obtenues (inscrites au BP 2024), demandées ou à l'étude